

M. McMillan: Monsieur le président, je me rappelle très bien le débat qui a eu lieu à la Chambre au sujet des accords fédéraux-provinciaux relatifs au partage des impôts actuellement en vigueur. A ce moment-là et plus tard, le premier ministre Frost d'Ontario a annoncé publiquement que sa province avait besoin de 100 millions de plus. Il a également critiqué les libéraux de ne pas prendre le parti de la province d'Ontario. Il a critiqué les versements de péréquation aux petites provinces, disant notamment de l'Alberta que c'est une province peu endettée et qui, par conséquent, n'a pas besoin de ces versements spéciaux.

En regardant le tableau de la page 4037 du hansard, je constate que l'Ontario a reçu environ 216 millions sur un total d'environ 630 millions de versements faits aux provinces dans l'année financière 1957-1958, ce qui fait à peu près 34.24 p. 100 du total qui représente actuellement la part de l'Ontario. Suivant le bill à l'étude, le montant estimatif des versements accrus aux provinces est de \$87,203,000. Si la province d'Ontario touche le même pourcentage, soit 34.24 p. 100, le montant qui lui revient sera augmenté d'environ \$28,800,000. Mais conformément au présent bill, l'augmentation de l'Ontario n'est qu'environ \$22,315,000. Par conséquent, d'après la mesure, la province de l'Ontario est réellement condamnée à recevoir 6 million et demi de moins qu'en vertu de la formule instituée par le gouvernement précédent.

Je sais que cette somme renferme le montant de 25 millions qui est accordé aux provinces de l'Atlantique. Mais, si nous excluons ces 25 millions de subventions de redressement versées aux provinces de l'Atlantique, nous avons \$62,203,000 à répartir entre les autres provinces. Sur les six autres provinces, l'Ontario fournit plus de 46.7 p. 100 du rendement des impôts normaux et n'obtient que 35.87 p. 100 de l'augmentation des versements fédéraux à répartir entre les provinces. Cet écart proportionnel signifie quelque millions de dollars pour l'Ontario. De cela on peut tirer seulement une des deux conclusions suivantes. La première est que le premier ministre de l'Ontario se montre bien plus généreux à l'égard des autres provinces, dans ces arrangements conclus entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, qu'il ne l'a fait auparavant ou, vu que le bill est considéré comme une mesure provisoire, qu'on s'est déjà entendu pour remplacer ou modifier plus tard la mesure à l'étude de manière à accorder des versements plus élevés à l'Ontario.

Je suis disposé à voter aux provinces de l'Atlantique ou à toute autre région du Canada tout l'argent dont elles ont besoin au

titre de l'aide fédérale. Mais je n'aime pas cette méthode fragmentaire de légiférer, qui a pour unique cause la non-présentation d'un budget approprié. Le gouvernement ne semble pas avoir de politique vraiment nationale.

Comme il s'agit uniquement de dispositions provisoires, n'est-ce pas à dire que le ministre et le gouvernement songent à d'autres dispositions qu'ils nous cachent? J'espérais bien que le ministre des Finances remplirait ses fonctions avec beaucoup de compétence; mais je ne puis m'empêcher de penser qu'il ne s'inspire pas de la sincérité et des hautes traditions dont bon nombre de ses prédécesseurs, appartenant à l'un ou à l'autre des principaux partis, ont donné la preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Lors de l'examen des derniers accords fédéraux-provinciaux, on a prétendu que, pour toucher 100 millions de plus, la province d'Ontario devait obtenir ce montant des Ontariens, sous forme d'impôts directs. Je ne reproche pas au premier ministre de l'Ontario de ne pas recourir à cette méthode, parce qu'il ne tient certainement pas à la double imposition.

Peu importe la province que nous habitons, il ne faut pas faire preuve d'égoïsme. Les Canadiens doivent collaborer entre eux et s'efforcer de maintenir une parfaite unité nationale, dans le domaine fiscal aussi bien que dans les autres domaines. Si l'Ontario avait adopté une attitude égoïste pour obtenir ce montant supplémentaire de 100 millions de dollars, elle aurait probablement imposé directement sa population en conséquence. En effet, pour toucher 100 millions aux termes des accords actuels relatifs à la location de domaines fiscaux, les contribuables ontariens devraient verser 127 millions en impôts. Toute nouvelle formule qui nous a été soumise n'a pas été si favorable pour la province d'Ontario.

Je suis de ceux qui estiment qu'il faut payer ses dettes quand tout va bien et emprunter pour franchir des passes difficiles. Le bill à l'étude créera de l'emploi et, à ce titre, il est excellent. Mais j'inviterais le ministre des Finances à se montrer aussi prudent que possible avec notre argent. A-t-il oublié qu'à deux reprises seulement, en ce siècle et depuis la confédération jusqu'au tournant du siècle actuel, un ministre des Finances conservateur a pu présenter un excédent budgétaire allant jusqu'au million de dollars? J'espérais que l'actuel ministre des Finances ne s'engagerait pas dans cette voie, mais si j'examine les dépenses prévues pour l'an prochain je pense qu'il aura un déficit plus considérable que n'a jamais connu aucun ministre des Finances conservateur, en temps